

Avril
2024



CAHIER D'ACTEUR

LA MER EN DÉBAT

20.11.2023
26.04.2024

National

Normandie – Hauts-de-France

Nouvelle-Aquitaine

Méditerranée

Bretagne – Pays de la Loire



COREPEM

Comité Régional des Pêches maritimes
et des Elevages Marins des Pays de la Loire

Les Comités des Pêches Maritimes et des Elevages Marins sont des organismes paritaires regroupant tous les professionnels des pêches maritimes embarquées, à pied et les éleveurs marins basés sur leurs territoires de compétence. Ce sont des organismes professionnels dotés d'une personnalité morale et de l'autonomie financière. Leurs missions principales sont la représentation, la promotion et la défense des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin ainsi qu'une mission d'information et de conseil auprès des entreprises et de leurs salariés.

Contacts :

CDPMEM 17

8 rue Jules Courdavault, ZA le Riveau
17560 BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
Tél : 05 46 85 13 00
contact@cdpmem17.fr

COREPEM

1 Rue des Gréeurs,
85100 Les Sables-d'Olonne
Tél. : 02 51 96 15 67
corepem@corepem.fr

Le point de vue des Comités des Pêches de Charente- Maritime et des Pays de la Loire

EN BREF.

Avec ses 224 navires de pêche, la Charente-Maritime représente 45 % de la flotte de la région Nouvelle-Aquitaine. Le département abrite 3 des 5 criées de la Région dont la dernière halle à marée française reconstruite à neuf en 2022 : La Cotinière. La flotte de pêche des Pays de la Loire regroupe quant à elle, derrière le COREPEM, près de 400 navires pour une région se plaçant à la deuxième place nationale pour la valeur de débarquement de produits de la mer. Les activités de ces flottes se localisent dans l'ensemble du golfe de Gascogne.

Avec ce débat public, c'est l'avenir de l'ensemble des activités maritimes qui est questionné, en seulement quelques mois et pour un horizon jusqu'à 2050. L'enjeu est important pour la pêche professionnelle, d'autant plus qu'elle dépend très fortement de l'accessibilité à ces espaces maritimes pour sa pérennité. Dans ce contexte, le CDPMEM 17 et le COREPEM souhaitent mettre en avant, dans ce cahier d'acteurs, leur point de vue concernant le déploiement des Energies Marines Renouvelables, des Zones de Protection Forte et plus largement la question de la planification maritime, telle qu'elle est aujourd'hui portée par l'Etat. Le cumul des contraintes spatiales est un effet majeur impactant la filière : les usages exclusifs de l'espace marin restreignent d'autant les zones de pêche, pourtant essentielles au maintien d'une pêche française diversifiée, dynamique et participant activement à la souveraineté alimentaire nationale et au développement socio-économique des territoires littoraux.

L'enjeu qui nous semble donc aujourd'hui primordial est celui de la recherche de compatibilité des EMR et des zones de conservation avec les activités de pêche. Des développements technologiques sont attendus, notamment en ce qui concerne les parcs d'éoliennes flottantes.

Les pêches charentaise et ligérienne, des activités structurantes des territoires littoraux

Quelques chiffres clés

Le département de la Charente-Maritime compte 224 navires de pêche, soit 45 % de la flotte de pêche régionale et environ 650 marins. Il concentre 3 des 5 halles à marée de la Région : La Rochelle, Royan et La Cotinière.

50 pêcheurs à pied pratiquent régulièrement la pêche des palourdes, huîtres, coques, et vers sur les estrans charentais et 30 éleveurs marins sont recensés.

En termes de production, ce sont 6500 tonnes qui ont été débarquées dans les criées charentaises en 2023 pour un chiffre d'affaires de 46 millions d'euros.

La pêche ligérienne regroupe près de 400 navires actifs en 2024, auxquels s'ajoutent près de 400 entreprises de pêche à pied professionnelle et de récolte d'algues de rives et quelques entreprises d'élevages marins. Le chiffre d'affaires de la filière représentait 303,6 millions d'euros pour 141,7 millions d'euros de Valeur Ajoutée Directe, et la filière était le support d'environ 2400 emplois à terre ou en mer (source : RICEP, chiffres 2021).

Une pêche essentiellement artisanale

Environ 80 % des navires de pêche charentais et ligériens mesurent moins de 12 mètres. Environ 75% des navires sont en catégorie de navigation Petite Pêche c'est-à-dire qu'ils pratiquent des marées de moins de 24 heures (dans la réalité c'est plutôt moins de 12 heures). La plupart des navires charentais et ligériens pratiquent une pêche polyvalente, c'est-à-dire qu'ils mettent en œuvre plusieurs engins de pêche au cours de l'année : chalut de fond, filet, drague à coquillages, palangres, casiers, tamis à civelles, etc. Cette diversité est essentielle car, s'ils ne peuvent pas porter leurs activités sur des espaces lointains, elle permet aux navires de travailler selon les cycles saisonniers des espèces fréquentant nos côtes.

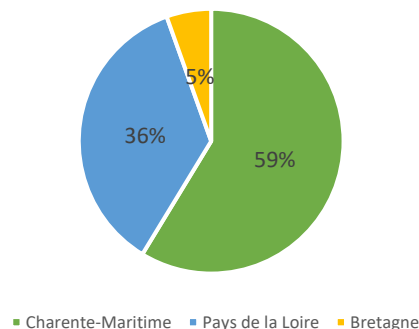
Ici les espèces les plus produites par les navires sont : la seiche, le bar, le maigre, la sole, le merlu, la Coquille Saint-Jacques.

Des activités dont la géographie dépasse le cadre des limites administratives des façades

Il est important de préciser que les pratiques des navires opérant en façade sud-atlantique s'étendent au-delà des limites administratives des territoires terrestres qui lui sont rattachés.

En effet, concernant notamment le nord de la façade SA, il est fréquenté principalement par des navires rattachés à la Charente-Maritime, mais également par une part importante de navires ligériens et dans une moindre mesure, de navires bretons.

Provenance des navires opérant en façade Sud-Atlantique



De même, inversement les navires charentais ne sont pas uniquement inféodés à l'espace maritime néo-aquitain.

On estime ainsi qu'environ 50 % des navires rattachés à la Charente-Maritime, exerce une partie de leur activité au sein de la façade NAMO.

Une fréquentation et des zones d'importance identifiées

La pêche maritime est la seule activité de production primaire basée intégralement sur la capture ou la récolte de ressources biologiques sauvages en milieu naturel. Deux conditions majeures pour la pratique de cette activité sont (i) la disponibilité et le droit d'accès aux ressources naturelles et (ii) la capacité et le droit d'accéder aux espaces maritimes pour les exploiter. **Cette dépendance des activités de pêche à leurs espaces de travail est essentielle à considérer dans le cadre de la planification des espaces maritimes.**

La fréquentation de l'espace maritime par les navires de pêche est représentée dans les cartographies commentées jointes à cette contribution. En synthèse, et sans omettre les limites des éléments présentés, la géographie des activités de pêche dessine les **Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) identifiables sur la façade SA dont la principale est représentée par le plateau continental, jusqu'à 100 à 120 km des côtes.** Ce secteur concentre des enjeux forts pour les flottilles charentaises et ligériennes qu'il est nécessaire de considérer dans le processus de planification actuellement mis au débat. Considérant l'ensemble des contraintes spatiales déjà en place, il paraît aujourd'hui inenvisageable pour les comités des pêches, d'y implanter de nouvelles activités ayant des répercussions sur les pratiques de pêche (éolien ou ZPF).

[Voir annexe cartographique jointe à ce document]

Une planification des parcs éoliens à l'horizon 2050 incompatible avec la pêche

Une répartition géographique déséquilibrée : des contraintes liées à l'éolien concentrées sur le Nord de la façade et le proche côtier (à horizon 2035)

On observe une forte inégalité territoriale à l'échelle de la façade Sud-Atlantique avec la concentration des futurs projets seulement au large de la Charente-Maritime.

L'inégalité géographique est très marquée, supposant la concentration de l'ensemble des contraintes sur les flottilles charentaises et ligériennes.

L'éolien flottant pour l'instant incompatible avec les pratiques de pêche

Les zones jugées propices par l'Etat sont situées au large et concerneraient principalement des projets en flottant, incompatibles avec la pêche. Ces projections font craindre la multiplication des surfaces inaccessibles et très étendues au large du département, contraignant fortement les armements opérant dans le Golfe de Gascogne et supposant des effets de report vers la côte dont les effets sont difficilement mesurables.

En ce sens il nous paraît inévitable que les avancées technologiques puissent éviter ce cas de figure et que les parcs flottants qui seront proposés dans 10 ou 15 ans, soient rendus compatibles avec la pêche.

Une incompatibilité affichée entre les éoliennes en mer et les Aires Marines Protégées qui interroge

La question de l'incompatibilité entre les parcs éoliens et les objectifs de gestion des Aires Marines Protégées et du Parc Naturel Marin en particulier s'est posée lors du débat public concernant l'AO7. La position retenue par l'Etat est d'exclure *a priori* les EMR des Aires Marines Protégées. Pourtant, au même titre que les autres usages, c'est une recherche d'équilibre et de comptabilité qui ne nous paraît pas insurmontable. Surtout, cela permettrait de « répartir » le déploiement de ces parcs éoliens et de ne pas les concentrer entièrement au-delà des 20 milles. Les impacts pourraient ainsi être répartis de manière plus équitable et les éoliennes posées, dont on sait qu'elles sont *a priori* plus compatibles avec la pêche, privilégiées dans certains secteurs entre 6 et 20 milles.

L'éviction des éoliennes au-delà des limites du Parc Naturel Marin induit pour la pêche, la multiplication des espaces « contraints » et un risque cumulatif des difficultés pour les armements.

Une démarche ERC à mener tout au long des projets

Les comités des pêches expriment une demande de mise en œuvre de la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) à l'échelle des exercices de planification mais également au cas par cas par projet.

Eviter et Réduire les impacts des parcs éoliens sur les activités de pêche doit être la priorité. La compensation deviendra inévitable dès lors que des impacts résiduels seront identifiés.

A ce sujet, les comités des pêches se tiennent prêts pour discuter des modalités de compensation et du régime fiscal qui sera appliqué aux parcs éoliens au-delà des eaux territoriales.

Pour l'ensemble de ces raisons, les projets de développement éolien tels qu'ils sont envisagés par l'Etat aujourd'hui inquiètent la filière pêche charentaise et ligérienne.

Le point de vue des comités des pêches au sujet du déploiement des Zones de Protection Forte

Une logique de labellisation dont le cadre reste à construire

Les Zones de Protection Forte n'excluent pas *a priori* les activités humaines mais sont établies à partir de critères de réduction des pressions engendrées, permettant la conservation des enjeux écologiques du site.

Nous préconisons ainsi une approche au cas par cas tenant compte des effets des activités ainsi que des conséquences socio-économiques de leur adaptation ou suppression, en concertation avec les acteurs locaux.

C'est dans cet état d'esprit de travail collaboratif que souhaite avancer les comités des pêches sur ce sujet et non pas dans une logique d'objectif surfacique à atteindre.

Dans l'attente de la note de cadrage technique, il est aujourd'hui difficile de se prononcer sur la méthode.

Une articulation nécessaire avec les Analyses Risque Pêche (ARP)

Les activités de pêche sont déjà examinées sous l'angle des pressions sur les habitats et des espèces au niveau de tous les sites Natura 2000 via les Analyses Risque Pêche. Ces analyses d'incidences induisent des mesures de réduction ou de suppression des pressions lorsqu'un risque pour la conservation des enjeux écologiques est démontré.

Ce travail est aujourd'hui en cours de réalisation pour l'ensemble du territoire du Parc Naturel Marin, représentant l'analyse croisée des activités de presque 400 navires de pêche, une cinquantaine de pêcheurs à pied et une multitude d'habitats et d'espèces fréquentant cet immense espace. Ce travail colossal aboutira à des propositions de mesures lorsque les activités de pêche sont jugées incompatibles avec les enjeux du site mais aussi à la conclusion qu'aucun risque n'existe par endroit.

C'est pourquoi il nous semble primordial que les travaux de labellisation des ZPF reposent sur ceux déjà réalisés dans le cadre des ARP.

De plus, lorsque l'ARP est menée, le label ZPF ne pourra pas amener de mesure de restriction supplémentaire pour les activités de pêche dont les incidences auront été préalablement évaluées.

C'est par exemple le cas des trois premiers secteurs proposés en ZPF au sein du Parc Naturel Marin. Certains arts dormants y sont pratiqués, mais l'ARP a déterminé qu'ils étaient compatibles avec les enjeux écologiques. Nous le rappelons à nouveau ici : dans l'intérêt collectif, c'est la recherche d'une comptabilité entre les enjeux environnementaux et les activités humaines qui doit guider ces travaux.

Le cas particulier des ZPF qui ne sont pas encore des Aires Marines Protégées

Pour les ZPF proposées et non encore sous statut administratif d'Aires Marines Protégées, le processus reste à préciser. Nous préconisons que le statut soit adapté au cas par cas à la situation de chaque zone, sa surface, ses écosystèmes et les activités qu'elles abritent.

En 1^{ère} approche, les zones d'études situées au large, en limite du plateau continental, semblent moins contraignantes pour la pêche professionnelle que les secteurs côtiers proposés.

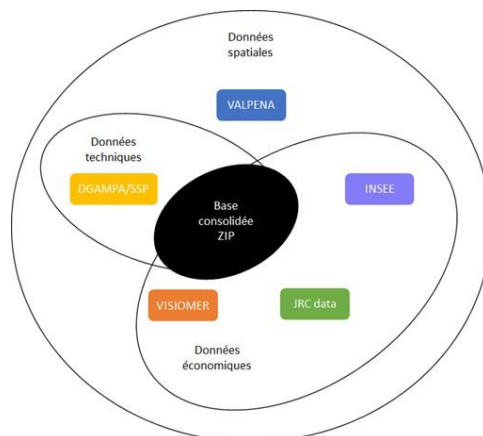
Aucune mesure de restriction des activités de pêche ne sera acceptable par les pêcheurs professionnels sans avoir été au préalable concertée et évaluée au regard de ses effets socio-économiques.

CONCLUSION.

Les comités des pêches de Charente-Maritime et des Pays de la Loire :

- réitère la **position défavorable** des marins-pêcheurs concernés au déploiement des projets éoliens en mer tel qu'envisagé par l'Etat à travers les zones « propices » portées au débat,
- alerte sur la taille et la localisation des zones propices situées au large de la Charente-Maritime et au sud de la façade NAMO, au sein des Zones d'Importance pour la pêche professionnelle,
- alerte sur l'importance des impacts à venir sur la filière et appelle l'Etat à replacer au centre des enjeux de planification maritime, le maintien de la filière pêche française et la souveraineté alimentaire,
- réfute l'exclusion *a priori* des EMR au sein des Aires Marines Protégées (AMP),
- demande que la compatibilité des activités de pêche soit systématiquement garantie au sein des parcs éoliens posés et au droit des câbles de raccordement,
- demande que soient étudiées plus précisément les possibilités et conditions du maintien des pratiques des pêches au sein des parcs éoliens flottants,
- demande à ce que les projets éoliens bénéficient des avancées technologiques les plus abouties en termes de comptabilité avec la pêche
- propose qu'une approche inter-façade prenant en compte les effets cumulatifs des zones propices proposées soit menée,
- demande que le processus de labellisation des ZPF soit calqué sur le travail déjà réalisé dans le cadre des ARP,
- se tiennent prêt à travailler aux côtés de l'Etat, à la recherche de solutions permettant la cohabitation, dans un esprit de compatibilité des usages, au sein de l'espace maritime si l'Etat entend bien se donner les moyens de porter raisonnablement ses politiques énergétiques et de conservation en mer, c'est-à-dire sans remplacer une production (halieutique) par une autre (énergétique) notamment.

Annexe Cartographique - Note d'accompagnement -



Les cartographies représentées sont issues d'une étude menée par une équipe de recherche rassemblant le laboratoire LETG (UMR 6554 CNRS-Nantes Université) et le RICEP, en étroite relation avec l'ensemble de la filière (comités, organisations de producteurs, etc.) et coordonné par le CNPMM.

Les données mobilisées et la méthodologie

L'ensemble des données mobilisées sont strictement limitées à l'année 2020.

La représentation spatiale des activités de pêche
Voir Zoom sur VALPENA (encadré ci-contre).

Les données techniques des navires

Les données techniques sont issues des bases de la DGAMPA et du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du MASA. Les principales variables mobilisées sont la longueur du navire, son engin principal, sa façade, son quartier maritime et son port d'exploitation.

Les données socio-économiques de la flotte et de la filière pêche

Les données de production sont issues de deux sources :

- Les données VISIONER qui enregistrent les ventes en halles à marée et des ventes de gré à gré (productions par navire par jour et par espèce). Elles représentent près des 2/3 de la valeur totale et ont pu être ventilées dans l'espace par couplage avec les données VALPENA ;
- Les données économiques officielles de la Commission Européenne, produites par le centre commun de recherche (JRC) pour les navires qui ne débarquent pas en halles à marée ou dont les données issues du système VISIONER sont incomplètes. Ces données agrègent la production annuelle par segment et par façade maritime des navires.

Un modèle économique a été reconstitué pour chaque navire à partir des structures de coûts d'exploitation issues des données du JRC.

L'analyse des modèles économiques permet d'évaluer la richesse générée par la branche armement (navires de pêche). A partir de l'activité de la branche armement, les richesses créées sur la branche distribution et la branche fournisseurs de biens et services sont évaluées via l'approche de partenaires économiques : flux de biens et services et flux monétaires. Les comptes d'exploitation moyens des entreprises de la filière sont issus des données INSEE (données ESANE). Le nombre de marins embarqués est issu des données de la DGAMPA et du SSP.

Zoom sur : VALPENA - évaluation des activités de Pêche au regard des Nouvelles activités

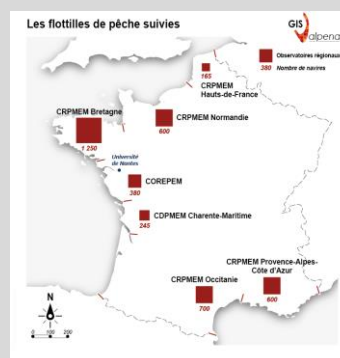
Les données de spatialisation des activités de pêche mobilisées sont issues des observatoires VALPENA, portés par les comités des pêches et encadrés par un Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS VALPENA). Les marins-pêcheurs professionnels sont propriétaires de ces données. Le GIS VALPENA assure la fiabilisation scientifique et technique de la collecte, bancaisation et traitement des données.

Les observatoires VALPENA déploient tous les ans des enquêtes auprès des pêcheurs professionnels sous forme d'entretiens semi-directifs, afin de retracer l'activité de pêche de l'année précédente.

Sur la base d'un référentiel spatial interopérable (avec celui du CIEM) et de nomenclatures reconnues (DCF pour les engins, FAO pour les espèces), les enquêtes permettent de spatialiser à l'échelle de chaque navire et pour chaque mois, les zones de pêche pratiquées, stipulant les engins de pêche mis en œuvre et les espèces ciblées.

Elles prennent donc la forme de données de présence/absence d'un navire pour une maille et un mois donné. Elles n'intègrent pas d'informations relatives aux volumes capturés ni à l'effort de pêche *stricto sensu*. De manière à limiter au maximum les approximations déclaratives, un exercice systématique de double restitution/validation est mis en place pour chacune des campagnes d'enquête.

Leur interopérabilité permet à ces données d'être couplées avec d'autres, notamment celles issues de VISIONER ayant trait aux ventes des produits issus de la pêche.



Plus d'informations : www.valpena.fr

Les limites des données et de la méthodologie déployée

La représentativité des données

Les données spatiales mobilisées sont issues des observatoires VALPENA, présents sur l'ensemble des façades, hormis la Corse et le sud de la Nouvelle-Aquitaine.

L'activité des navires des départements du sud de la façade, non couverts par VALPENA, ne sont donc pas représentés ici.

A l'échelle de l'ensemble de la façade Manche-Atlantique, le taux d'enquêtes en 2020 se situe en moyenne à 68 % des navires.

Pour les comités des pêches du Golfe de Gascogne, les taux d'enquêtes en 2020 sont les suivants :

Comités	Flotte (navires actifs)	Enquêtés	Taux d'enquêtes
CDPMEM Finistère	558	361	65%
CDPMEM Morbihan	264	136	52%
COREPEM Pays de Loire	386	286	74%
CDPMEM Charente-Maritime	222	180	81%
C(I)DPMEM Gironde, Landes et Pyrénées Atlantiques	Non couverts par VALPENA		

A noter que la façade SA est fréquentée en majorité par des navires charentais (60 %), des navires ligériens (35%) et des navires bretons (5%).

A cela s'ajoutent les navires hors-VALPENA du sud de la région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que les armements espagnols, belges et hollandais.

Les données de production mobilisées pour la façade permettent la prise en compte quasi-totale de la production débarquée :

Echelle spatiale	Volume débarqué	Chiffre d'affaires
Nouvelle-Aquitaine	98,3%	98,2%

La temporalité des données

La mobilisation des données issues de l'année 2020 (dernière année d'enquêtes à visée exhaustive) amène à considérer les résultats présentés uniquement comme une photographie sur une année donnée, ne permettant pas de refléter les variations interannuelles ou les tendances d'évolution de la géographie des activités.

Il est peu probable que les secteurs représentant des « cœurs d'activités » varient beaucoup entre années, du fait de la faible capacité de report de la plupart des navires mais leurs marges peuvent être sensibles à de fortes variations interannuelles.

D'ailleurs, l'année 2020 correspond à l'année de la crise sanitaire lors de laquelle le secteur de la pêche professionnelle a connu un contexte économique très particulier.

Le couplage des données VALPENA /données de production

Si la méthode est éprouvée et permet de répartir la production des navires dans l'espace sur la base des critères navires/mois/espèces, elle ne représente qu'une simplification de la réalité, tendant à homogénéiser la géographie des productions.

A propos des cartographies présentées

L'échelle de représentation

Elle correspond à l'ensemble des zones d'activités des navires ayant eu au cours de l'année 2020 une activité au sein de la façade

Nouvelle Aquitaine, quel que soit leur quartier maritime de rattachement.

Ces zones sont représentées sur la façade Nouvelle Aquitaine ainsi qu'en entiereté, afin de visualiser les espaces travaillés par ces mêmes navires au sein d'autres façades (NAMO principalement).

Cartographie de la fréquentation : une approche simple et parlante pour la pêche au sens strict

Ces cartes représentent le nombre de navires ayant travaillé au sein d'une maille VALPENA au cours de l'année 2020.

Ces données quantitatives sont à interpréter en tenant compte des limites exprimées, ayant notamment trait à la non-exhaustivité de la population d'étude.

Cartographie des Zones d'Importances pour la Pêche (ZIP) : une représentation des enjeux de la filière pêche dans l'espace

Ces cartes représentent les Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP) via un indice composite agrégeant les indicateurs suivants :

- la dépendance économique de la filière : par maille, contribution de la filière pêche à la création de richesse et d'emploi ;
 - Fréquentation : par maille, nombre de navires actifs ;
 - Polyvalence : par maille, le nombre de métiers pratiqués (on entend par métier un couple engin/espèce) ;
- Ces indicateurs sont construits dans l'objectif de rassembler les trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental)

Cartographie des Usages et Zonages des contraintes pour la pêche, existantes et à venir

Cette carte représente les usages et les zonages existants dans l'espace maritime. Nous avons choisi une représentation à cheval sur les deux façades afin de mieux visualiser la concentration des enjeux au large de la Charente-Maritime.

A ces usages existants, sont superposées les zones propices pour l'éolien telles qu'elles sont aujourd'hui mises au débat.

Des données complémentaires pour représenter les activités de pêche

Les activités de pêche peuvent être représentées par différentes sources d'information qui ont chacune des limites méthodologiques et des biais de représentation. Les données VALPENA en sont une source, tout comme les données VMS. Il n'y a pas « une méthode » suffisamment fine permettant de montrer les enjeux hauturiers comme côtiers, avec une représentation de 100% des navires.

Les données VALPENA apportent un éclairage sur les grandes tendances de la répartition spatiale des activités. Elles ont également l'avantage de pouvoir être interopérées avec d'autres informations complémentaires qui en « augmentent » le sens ; données de production notamment.

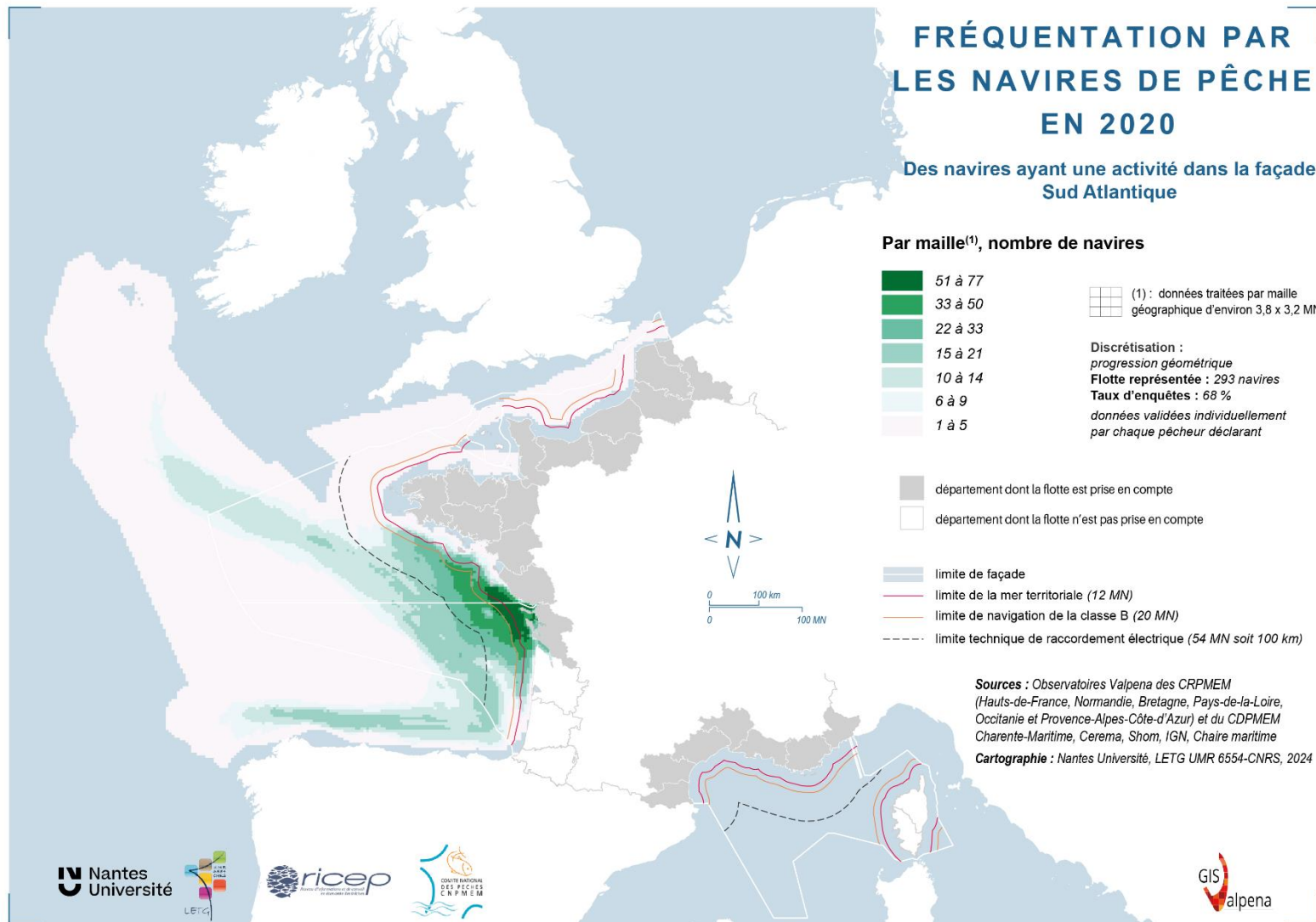
Pour préciser, nous pouvons dire que les données VALPENA sont une manière de représenter les activités de pêche dans l'espace et dans le temps, mais qu'elle n'est pas la seule. Chaque donnée peut apporter un angle de vue complémentaire.

De plus, les données spatialisées de fréquentation et de production ne sauraient décrire l'ensemble des enjeux actuels de la filière.

Pour cela nous préconisons une approche intégrant des informations quantitatives, mais aussi qualitatives, récoltées au fil d'échanges avec les pêcheurs et leurs représentants.

Annexe Cartographique

- Cartes -



Cette carte représente la **fréquentation annuelle des navires réalisant des activités de pêche au sein de la façade Nouvelle-Aquitaine**. Cette fréquentation est exprimée en nombre de navires par maille et retrace les activités s'étant déroulées lors de l'année 2020. Elle repose sur les données issues des observatoires VALPENa, portés par les comités des pêches en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique éponyme.

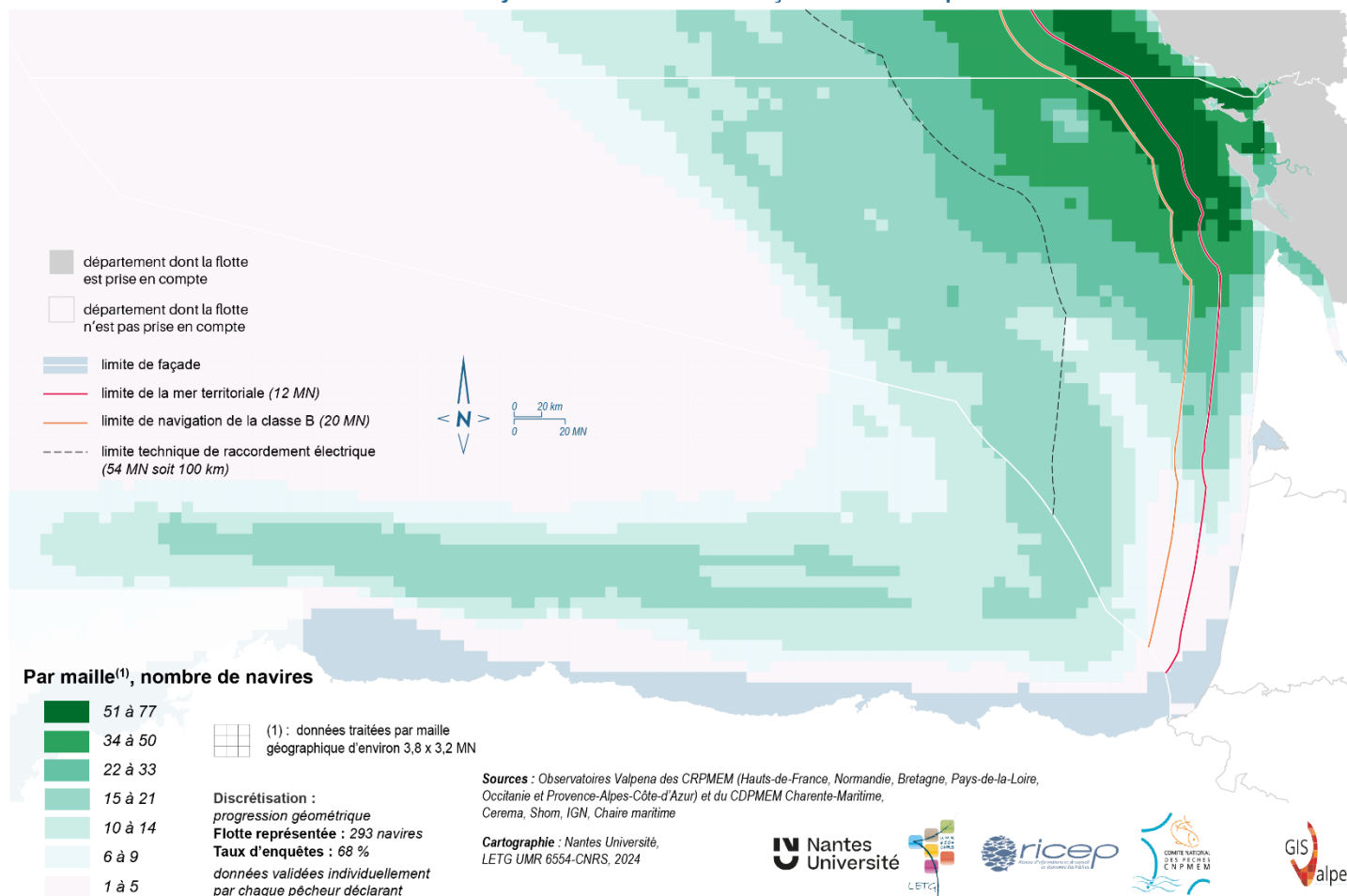
Les navires du sud de la façade, non couverts par VALPENa, ne sont pas représentés.

On observe tout d'abord que **les navires de pêche fréquentent tout l'espace maritime de la façade**. On note également qu'ils **ne se cantonnent pas aux limites administratives** et que, pour partie, ils mènent également des activités dans la façade Nord-Atlantique et Manche-Ouest, et dans des eaux sous souveraineté étrangère. On observe ensuite que **les plus fortes fréquentations se situent à proximité des côtes et que le nombre de navires décroît avec l'éloignement à celles-ci**. Cela est à mettre en lien avec les caractéristiques de la flotte de pêche de la façade, constituée à environ 80% de navires de moins de douze mètres, ne pouvant se projeter à une grande distance de leurs ports d'attache.

On observe une zone principale de **plus forte fréquentation située au droit des départements de Charente-Maritime et de Vendée**.

FRÉQUENTATION PAR LES NAVIRES DE PÊCHE EN 2020

Des navires ayant une activité dans la façade Sud Atlantique



Cette carte est un zoom de la précédente. Elle représente la fréquentation annuelle des navires réalisant des activités de pêche au sein de la façade Nouvelle-Aquitaine. Cette fréquentation est exprimée en nombre de navires par maille et retrace les activités s'étant déroulées lors de l'année 2020. Elle repose sur les données issues des observatoires VALPENA, portés par les comités des pêches en partenariat avec le Groupement d'Intérêt Scientifique éponyme. Les navires du sud de la façade, non couverts par VALPENA, ne sont pas représentés.

Cette carte permet de représenter plus spécifiquement la répartition spatiale des navires charentais et ligériens opérant au sein des limites administratives de la façade Sud-Atlantique.

On peut noter une répartition des navires concentrée dans la bande des 20 milles située au droit de La Charente-Maritime. Il s'agit du secteur d'activité des navires côtiers (< 12 mètres), représentant 80 % de la flotte de pêche. Il s'agit de navires polyvalents alternant selon les saisons entre les arts dormants (filet, palangre, casier) et les arts traînants (chalut, drague).

Toutefois, l'ensemble des mailles de la façade charentaise sont fréquentées, il n'existe pas de zone « vide ».

Le secteur large est fréquenté jusqu'aux accores du plateau continental. La flottille du large intègre des unités de 12 à 30 mètres, mettant en œuvre des chaluts ou des filets.

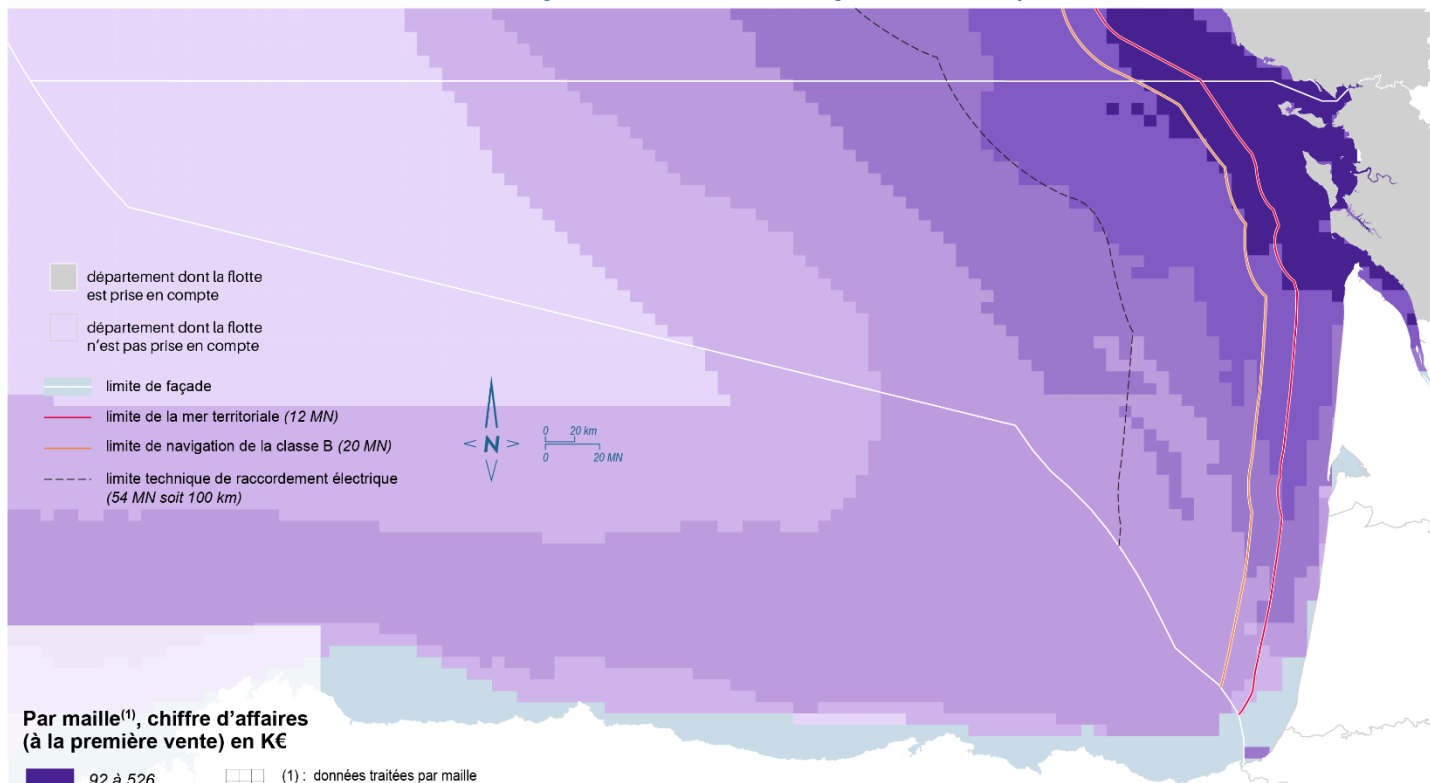
Spécificité de la représentation de la pêche à l'échelle de la façade

Au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, seul le CDPMEM 17 est membre du GIS-VALPENA et déploie les enquêtes auprès des marins charentais. Il en résulte une représentation partielle, basée sur les données des comités disposant de ces informations c'est-à-dire tous les comités situés au nord de l'Estuaire de la Gironde. Cette disparité fait ressortir une fréquentation centrée sur le Nord de la façade.

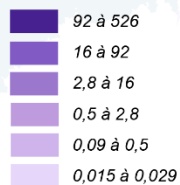
Pour être tout à fait clair, si l'outil était déployé sur l'ensemble de la Région, la zone en vert foncé s'étendrait jusqu'à l'Espagne, en longeant la côte.

CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2020

Des navires ayant une activité dans la façade Sud Atlantique



Par maille⁽¹⁾, chiffre d'affaires
(à la première vente) en K€



(1) : données traitées par maille géographique d'environ 3,8 x 3,2 MN

Discrétisation :
progression géométrique
Flotte représentée : 293 navires
Taux d'enquêtes : 68 %
données validées individuellement par chaque pêcheur déclarant

Sources : Observatoires Valpena des CR/DPMEM, VISIOMER, JRC data, Cerema, Shom, IGN, Chaire maritime

Cartographie : Nantes Université, LETG UMR 6554-CNRS, 2024

Nantes Université



ricep



GIS Valpena

Cette carte représente la valeur produite par les activités de pêche au sein de la façade Nouvelle-Aquitaine. Cette valeur est exprimée en euros par maille et exprime le montant des ventes réalisées par les captures sur chacune des mailles.

Elle repose sur le couplage entre les données issues des observatoires VALPENa, et les données de production issues du système VISIOMER pour les ventes en halles à marée et de gré à gré et de la Commission Européenne pour les ventes hors halles à marée, agrégées par segment.

Les navires du sud de la façade, non couverts par VALPENa, ne sont pas représentés.

On peut observer sur cette carte, que les secteurs de fréquentation importante (cf. carte précédente) se recoupent avec ceux produisant les valeurs les plus élevées par maille. On peut également observer que le secteur large, concerné par moins de navire est tout autant producteur d'une valeur marchande importante, peut-être même supérieure au secteur côtier si on la rapporte individuellement par navire.

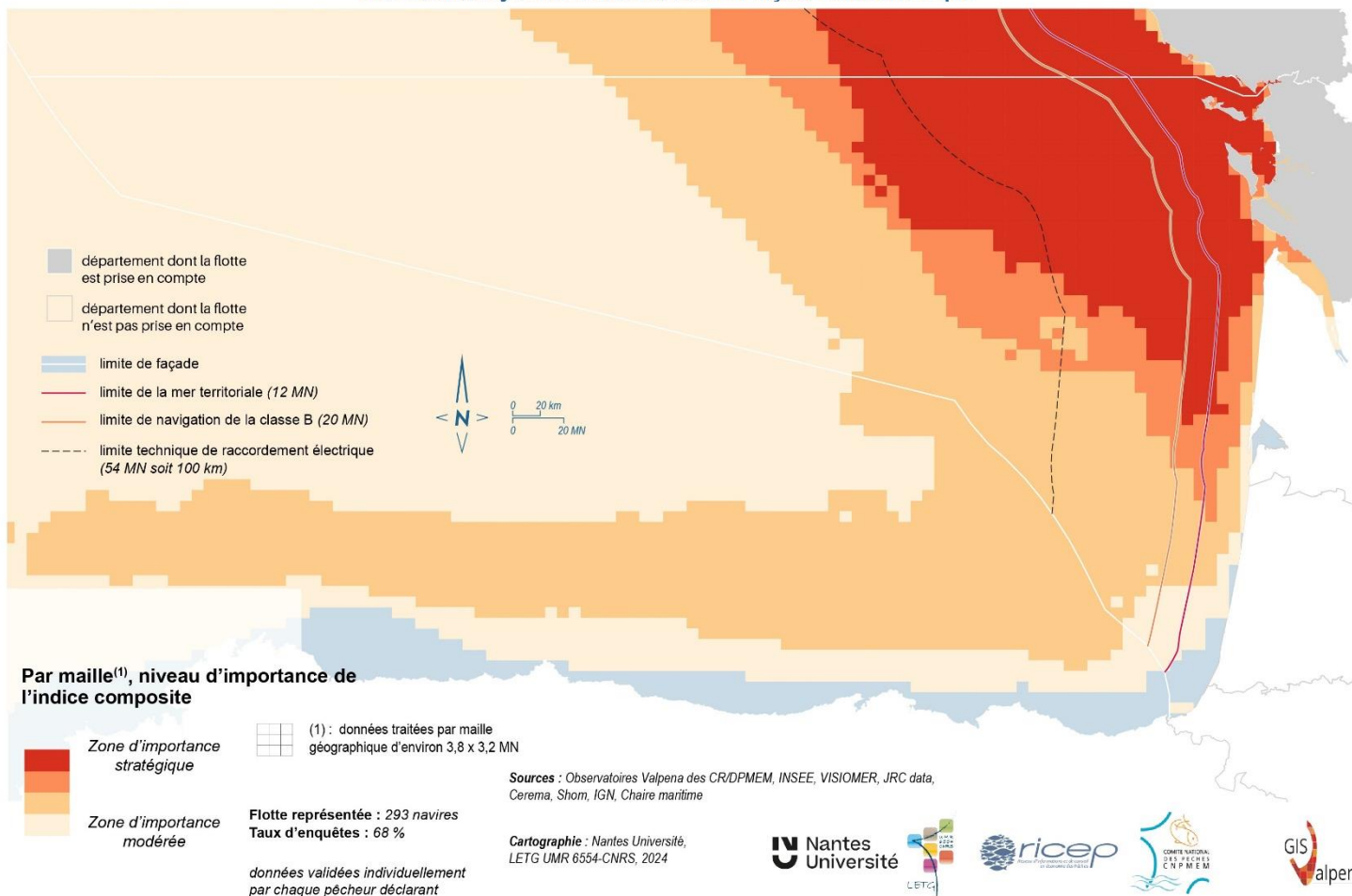
Ce qu'il est important de retenir c'est l'équilibre entre les différentes sources d'apports qui alimentent la filière :

- d'une part la pêche côtière qui, sur un espace restreint et des marées journalières, alimente la filière avec des produits à haute valeur ajoutée,
- et d'autre part la pêche s'opérant au-delà des 20 milles, travaillant des zones plus étendues et apportant les plus gros volumes.

Au final, le chiffre d'affaires de la filière est réalisé par ces deux composantes, qui ne sont pas remplaçables l'une par l'autre.

ZONES D'IMPORTANCE POUR LA PÊCHE EN 2020

Des navires ayant une activité dans la façade Sud Atlantique



Cette carte représente les **Zones d'Importance pour la Pêche (ZIP)** pour les navires ayant réalisé des activités au sein de la façade SA en 2020 et la filière à terre en dépendant. Elle repose sur un **indicateur composite descripteur d'enjeux**, construit à partir des indicateurs suivants :

- **l'économique et le social**, retracés à travers (i) **la fréquentation** des zones et (ii) **la contribution des zones à la création de richesse et d'emploi** dans la filière et les territoires littoraux ;
- **l'environnemental**, retracé à travers l'« haliodiversité » ou, autrement dit, **la diversité des métiers pratiqués** sur une maille. Cet indicateur retrace à la fois une valeur environnementale (service écosystémique) de la zone du point de vue de la production halieutique et de sa résilience mais également une valeur collective de la zone pour les pêcheurs.

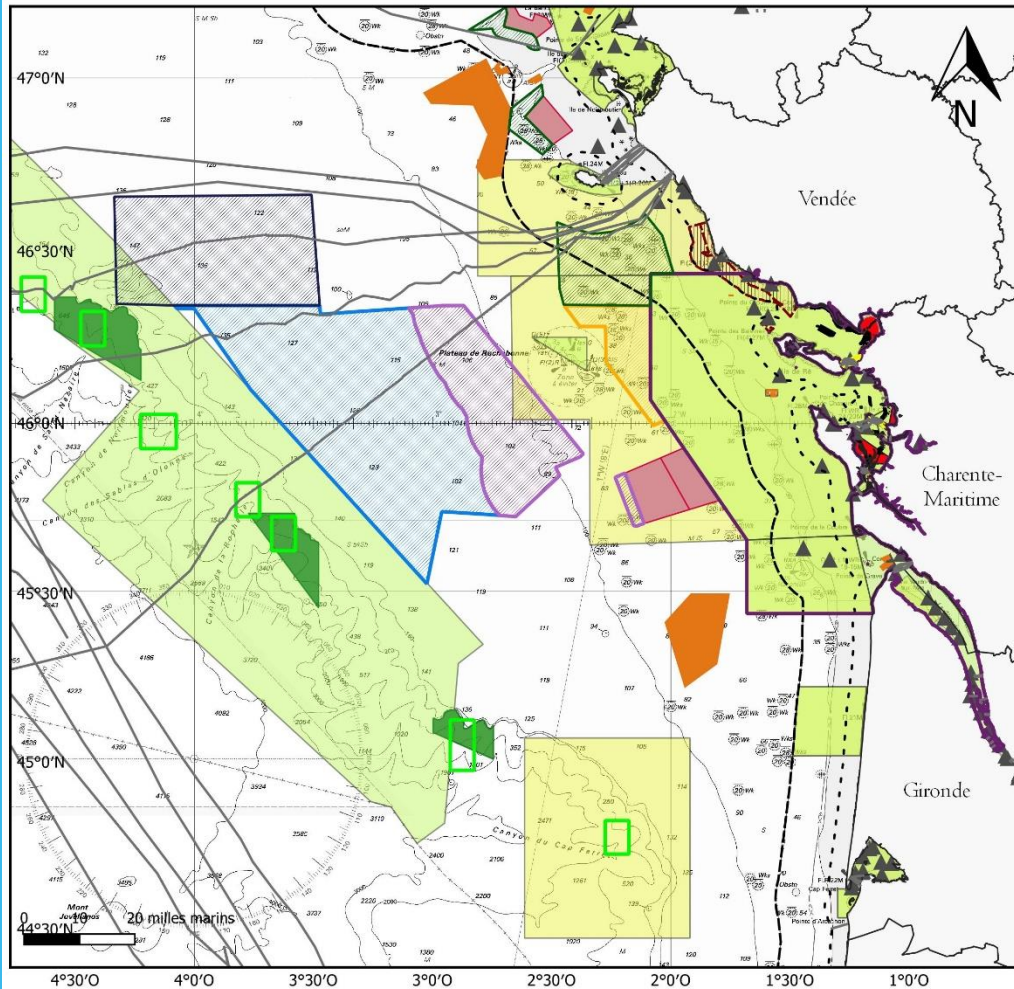
Les navires du sud de la façade, non couverts par VALPENA, ne sont pas représentés.

Cette approche permet de réaliser **l'importance du plateau continental** pour les flottilles de pêche de la façade qui projettent leurs activités de la côte jusqu'aux 100 – 120 km au large.

Elle permet également de montrer **l'importance des secteurs sur lesquels l'Etat projette des zones propices pour le développement des parcs éoliens.**

Enfin, il ne faut pas oublier de considérer, au-delà des enjeux que l'on peut représenter spatialement, ceux qui sont par nature plus diffus, comme l'importance culturelle, patrimoniale et historique des activités de pêche, participant à l'image et aux atouts de nos territoires maritimes.

MULTI-USAGES EN MER ET CONTRAINTES SPATIALES AU LARGE DE LA CHARENTE-MARITIME



Légende

- - - Limite des 3 milles

- - - Limite de la mer territoriale (12 milles)

Déploiement de l'éolien en mer

■ Zones de projets éoliens existants ou à l'étude

Zones propices proposées en façade NAMO

■ Horizon 2035

■ Horizon 2050

Zones propices proposées en façade SA

■ Flottant à horizon 10 ans

■ Posé à horizon 10 ans

■ Flottant à horizon 2050

Zonages environnementaux

■ PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

■ Réserves naturelles nationales

■ Sites Natura 2000 (Directive Habitats)

■ Sites Natura 2000 (Directive Oiseaux)

■ Ecosystèmes Marins Vulnérables

■ Récifs du talus du Golfe de Gascogne

Autres usages

■ Restrictions d'accès liées aux câbles sous-marins

— Autres câbles sous-marins ou conduites

■ Cadastre conchylicole

▲ Sites d'immersion des sédiments issus du dragage portuaire

■ Extraction de granulats marins



Système de coordonnées : WGS 84 / Projection : Mercator
Sources des données : Ministère en charge de l'environnement / DGEC/DGITM/DEB, SHOM, OFB, MNHN, Ifremer

Conception : CDPMEM 17 - Date de réalisation : 21/3/2024

Cette carte représente les différents usages et leurs zonages en mer au large de la Charente-Maritime.

Elle peut paraître encombrée, et pourtant, au regard des activités de pêche, **elle est incomplète** car elle n'intègre pas les différentes réglementations professionnelles qui encadrent la pêche : secteurs interdits à certaines catégories de navire par leur longueur ou leur puissance, secteurs interdits à certains métiers de pêche, restrictions liées aux caractéristiques du matériel qui peut être mis à l'eau, fermeture de la pêche à une période donnée ou limitée à un nombre d'heures par jour, quotas par espèce, espèces interdites, etc.

Elle n'intègre pas non plus la fréquentation par les multiples embarcations de plaisance, de commerce ou militaires ni les événements éphémères (exercices militaires, événements sportifs et culturels, compétitions) ni la fréquentation estivale fortement marquée dans notre région et qui entrent en interaction avec les activités de pêche.

Cette illustration a pour but d'éclairer la réalité actuelle des enjeux spatiaux et de mettre en perspective l'intégration des zones propices proposées par l'Etat. Force est de constater que ces zones propices ajoutent des usages en mer et **satulent l'espace maritime**.

En l'état il paraît inenvisageable pour la pêche de maintenir ses activités au regard des projections de l'Etat.

Ajoutons les Zones de Protection Forte (données non disponibles à date de réalisation de ce document), dont beaucoup se trouvent au cœur des Zones d'Importance pour la Pêche, et la **pérennité de la filière se trouve grandement menacée**.

Ce constat est largement partagé par les comités des pêches des autres façades.

Il nous semble donc urgent de prioriser le travail sur les conditions de maintien de la filière pêche française, dans un objectif de soutien du développement socio-économique de nos territoires mais aussi de notre souveraineté alimentaire.